

LE SENNEVILLOIS

LE VILLAGE DE SENNEVILLE



REVUE MUNICIPALE

1

PREMIÈRE ÉDITION



MARS 2022



911

POLICE, INCENDIES
OU AMBULANCE
(SI DANGER DE MORT)



514 280-0101

POLICE • POSTE DE QUARTIER 1
(SANS DANGER DE MORT)



1 800 463-5060

CENTRE ANTI-POISON
[SITE WEB](#)



514 630-2123

CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ILE
DE MONTRÉAL
[SITE WEB](#)



1 800 790-2424

HYDRO-QUÉBEC
INFO-PANNES
[SITE WEB](#)



514 385-7252

HYDRO-QUÉBEC SERVICE
À LA CLIENTÈLE ET PLAINTES
[SITE WEB](#)

VILLAGE DE SENNEVILLE

Adresse : 35, chemin de Senneville
Senneville, Québec H9X 1B8

Numéro de téléphone : **514 457-6020**

Numéro de télécopieur : **514 457-0447**

www.villagesenneville.qc.ca

HEURES DE BUREAU DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi à jeudi
de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30

Vendredi de 8h00 à midi

SERVICES MUNICIPAUX

Numéro central : **514 457-6020**

Système de requêtes en ligne :
[www.villagesenneville.qc.ca/fr/120/
requete-en-ligne](http://www.villagesenneville.qc.ca/fr/120/requete-en-ligne)

**POUR TOUTE URGENCE
APRÈS LES HEURES
NORMALES DE BUREAU,
APPELEZ LE :**

514 630-1234

Les événements qui constituent des urgences
sont les suivants :

- Bris de tuyau, d'aqueduc, de puisard
- Couleur dans l'eau ou odeur de l'eau
- Manque d'eau et baisse de pression
- Couvercles d'égouts ou de puisards enlevés, déplacés ou brisés
- Refoulement d'égout
- Éclairage de rue
- Nid de poule



Chers citoyens, Chères citoyennes,

À l'instar de la planète entière qui se « réinvente » depuis le début de la pandémie, Senneville a déployé des trésors de créativité pour préserver l'esprit de communauté qui caractérise notre Village et les liens qui nous unissent les uns aux autres.

Nos modes de communication avec les citoyens de Senneville s'inscrivent dans cette volonté de renouveau. C'est dans cette optique que je suis ravie de vous présenter le premier numéro du nouveau bulletin trimestriel **Le Sennevillois**. Ce bulletin saisonnier remplace désormais les infolettres SennevilleInfo et vise à consolider les informations utiles aux résidents dans un format pratique et agréable à consulter.

Chaque édition du **Sennevillois** contiendra des rubriques et des rappels importants sur les services municipaux : Administration, Finances, Loisirs, Politiques et règlements municipaux, Travaux publics et Urbanisme. Vous y trouverez également des nouvelles d'intérêt public et des mises à jour sur des projets d'envergure.

Le Sennevillois vient s'ajouter à notre boîte à outils de communication qui comprend le [site Web](#) et la page [Facebook du Village](#). Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous inviter à « aimer » et suivre notre page Facebook, si ce n'est déjà fait, afin que vous puissiez demeurer à l'affût des dernières nouvelles.

En terminant, j'espère que **Le Sennevillois** vous plaira, car nous l'avons imaginé et conçu spécialement pour la communauté sennevilloise. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et suggestions, afin qu'il reflète toujours vos intérêts et priorités.

Bonne lecture!

Votre mairesse,

Julie Brisebois



STEPHEN LEE
Conseiller District 1



PIERRE MATUSZEWSKI
Conseiller District 2



CHRISTOPHER JACKSON
Conseiller District 3



MICHELLE JACKSON TREPANIER
Conseiller District 4



DENNIS DICKS
Conseiller District 5



TANYA NARANG
Conseiller District 6

Cette section fournira des informations et des conseils sur les activités à venir offertes et/ou promues par le Village de Senneville. N'oubliez pas de consulter notre site Web pour plus d'informations !

THÉÂTRE

Cours de théâtre et de création

Ce programme est visé à développer la créativité à travers le jeu d'acteur, l'improvisation et la création d'histoires.

Dans chaque cours de 90 minutes nous allons travailler la voix, le mouvement et le jeu et chaque semaine nous allons nous attarder sur un thème différent : la poésie, Shakespeare, Molière, la science, le sport, l'improvisation, une création en 5 min. etc., dépendant des intérêts du groupe.

OÙ ?

Centre Communautaire George McLeish, 20, avenue Morningside, Senneville.

QUAND ?

À partir du 12 mars jusqu'au 30 avril 2022

JEUNES DE 6 à 12 ans : Samedi • 9 h - 10 h 30
JEUNES DE 13 à 18 ans : Samedi • 11 h - 12 h 30

INFO :

Liste des activités | Village de Senneville
villagesenneville.qc.ca



MICRO-POUSSE

Jardinez dans la cuisine!

Faites l'expérience de la culture des micro-pousses à la maison avec les enfants grâce à une trousse de démarrage contenant tout ce dont vous aurez besoin. Savoureuses, ces petites plantes cueillies après seulement 5 à 15 jours de croissance épateront toute la famille.

Une activité signée **Agro-Passion** (Destinée aux enfants de 2 à 12 ans)

INFO :

Liste des activités | Village de Senneville
villagesenneville.qc.ca



LOCATION DE RAQUETTES

Le Village de Senneville a maintenant des raquettes à neige que seuls les résidents peuvent emprunter gratuitement. Tous sont invités à emprunter des raquettes et à faire l'expérience d'une randonnée cet hiver dans le parc de Senneville et les environs. Vous devrez vous rendre au vestibule du centre communautaire George-McLeish, les samedis matins de 9 h à midi.

Vous devrez présenter une carte d'identité (avec photo et adresse) pour les emprunter.

INFO :

Liste des activités | Village de Senneville
villagesenneville.qc.ca



JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES • 8 MARS

La Journée internationale des femmes est le **8 mars**. C'est une journée pour reconnaître et souligner, à l'échelle mondiale, les réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes et des filles. Il s'agit aussi d'une occasion pour sensibiliser le public au progrès accompli dans la réalisation de l'égalité des genres et au travail qui reste à faire à cet égard.

Une journée d'unité, de célébration, de réflexion, de défense des droits et d'action observée dans plusieurs pays à travers le monde.



JOUR DE LA TERRE • 22 AVRIL

Au Québec, c'est depuis 1995 qu'on célèbre le Jour de la Terre en organisant toutes sortes d'activités de sensibilisation face aux enjeux environnementaux. Avec sa capacité à mobiliser les acteurs du milieu, le Jour de la terre n'a cessé de croître, développant de nombreux programmes d'action le 22 avril et tous les jours.

Restez à l'affût pour connaître la programmation locale.

INFO :

Liste des activités | Village de Senneville
villagesenneville.qc.ca



ARBORETUM MORGAN

L'abonnement à l'Arboretum est offert au public depuis la fondation de l'Association de l'Arboretum Morgan en 1952. Avec les dons, ces montants nous permettent de préserver et d'entretenir cette forêt urbaine sans pareille.

Votre abonnement annuel comprend :

- Accès gratuit à l'Arboretum Morgan de 7 h à 17 h tous les jours de l'année sauf Noël et le Jour de l'An
- Rabais sur le coût de bon nombre de nos activités et remise sur les produits que nous vendons (vente de Noël, sirop d'érable, etc.)
- Abonnement au bulletin électronique Arbo Info. L'abonnement annuel commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai.

Les résidents de Senneville ont un rabais de **33 %** sur le montant de l'abonnement annuel tel qu'indiqué sur le formulaire d'abonnement.

INFO :

Abonnement annuel | Arboretum Morgan
- McGill University
Facebook : @FriendsofMorganArboretum





INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS ESTIVALES

Date d'inscription : **30 mars 2022 dès 9 h**, un bon nombre de places est réservée pour nos résidents.

ACTIVITÉS MUNICIPALES (ACTIVITÉS AQUATIQUES, PROGRAMME DE TENNIS ET PLUS ENCORE)

Restez à l'affût, la programmation aquatique et la liste des activités seront disponibles sur le site Internet de la municipalité dans les prochaines semaines.

INFO :

Liste des activités | Village de Senneville
villagesenneville.qc.ca

MARCHES PRINTANIÈRES SESSION PRINTEMPS

Programme de mise en forme en plein air

Marches deux fois par semaine
Les mardis et jeudis de 14 h à 15 h.

Du 5 avril au 12 mai 2022

COÛT : 50 \$ pour les résidents et
60 \$ pour les non-résidents

INFO :

Liste des activités | Village de Senneville
villagesenneville.qc.ca

CAMP DE JOUR

Dans un cadre amusant, les enfants participeront à diverses activités : bricolage, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, grands jeux, chansons et plusieurs surprises!

Des animations toutes spéciales attendent vos jeunes. Une thématique différente chaque semaine!

Le camp de jour de Senneville s'adresse aux enfants de 5* à 12 ans (doit avoir complété sa maternelle).

INSCRIPTIONS :

<https://www.airenfete.com/camps-de-jour/senneville/>

*5 ans au 30 septembre 2021



L'administration du village vous rappellera régulièrement comment bien vivre à Senneville. En général, ces rappels seront regroupés en fonction de la saison. Notre site web fournit plus de détails sur chaque domaine si vous souhaitez approfondir un sujet donné.

RÉGLEMENTATION ET POLITIQUE MUNICIPALE

Les avis publics sont publiés lorsque des affaires juridiques concernant le Village de Senneville sont déposées. Les avis peuvent concerner des questions ou des projets et sont disponibles sur notre [site Web](#).

Des courriels sont également envoyés à notre liste de distribution du Village de Senneville pour informer les citoyens qu'un nouvel avis public a été publié.

Veillez noter que les séances ordinaires du conseil pour 2022 auront lieu aux dates suivantes au : **Centre Communautaire George McLeish, 20, avenue Morningside à 19 h.**

25 janvier	12 juillet
22 février	23 août
22 mars	27 septembre
26 avril	25 octobre
24 mai	22 novembre
28 juin	13 décembre

DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS TRANQUILLES

Veillez penser à vos voisins les dimanches et les jours fériés si vous faites quoi que ce soit qui puisse perturber leur confort, leur repos ou leur bien-être, notamment du lundi au vendredi entre 19 heures et 7 heures, le samedi avant 8 heures et après 18 heures, et le dimanche ou pendant une fête légale ou fériée.

Merci de votre considération pendant les mois d'été quand les fenêtres sont ouvertes et les résidents profitent de l'extérieur.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'incitation pour ces journées [ici](#).

VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE!

N'OUBLIEZ PAS LES RÈGLES!

Si vous adoptez un chien, n'oubliez pas de l'enregistrer auprès du Village de Senneville dans les 30 jours qui suivent. C'est facile! Passez simplement à l'Hôtel de Ville et de compléter l'enregistrement. C'est un service gratuit et vous recevrez une médaille à attacher sur le collier de votre chien. Veuillez fournir un certificat signé par un vétérinaire prouvant que votre chien a été vacciné contre la rage.

Et n'oubliez pas qu'il existe une « étiquette » à respecter dans le Village. Vous pouvez toujours consulter le règlement concernant les animaux de compagnie ([n° 394](#)) ou notre site Web pour un bref [résumé](#). Veuillez garder ces points à l'esprit!



UN RAPPEL

CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT, LE STATIONNEMENT HIVERNAL ET LES BACS DE RECYCLAGE

Alors que le Service des Travaux publics s'occupent du déneigement des stationnements de nos installations municipales ainsi que des passages piétonniers, une entreprise externe se charge du déneigement de nos rues et de l'épandage de sel et autres abrasifs.

Pendant l'hiver, n'oubliez pas que les règles de stationnement dans les rues sont différentes :

- Il est interdit de stationner vos véhicules sur la rue la nuit entre minuit et 7 heures du matin.
- De plus, vous n'êtes pas autorisé à stationner sur la rue pendant plus de quatre (4) heures consécutives entre 7 h et 12 h (minuit).
- Enfin, sachez que les camions de déneigement essaient d'éviter les bacs de recyclage, de compostage et de déchets, mais que les routes doivent toujours être nettoyées, même les jours de collecte. Si possible, placez vos bacs au bout de votre allée et non sur la route.



LES COLLECTES



Les ordures sont ramassées chaque semaine **LE JEUDI** à partir de **7 HEURES**.



Le ramassage du compostage a lieu le **LUNDI** à partir de **7 HEURES**; les conteneurs peuvent être placés au bout de votre allée à partir de 18 h la veille.



Le ramassage du recyclage a lieu le **LUNDI** à partir de **7 HEURES**; les conteneurs peuvent être placés au bout de votre allée à partir de 18 h la veille.



La collecte des encombrants a lieu **QUATRE FOIS PAR AN**. Pour 2022, les dates sont : **14 janvier, 20 mai, 8 juillet et 9 septembre**.



RECYCLAGE

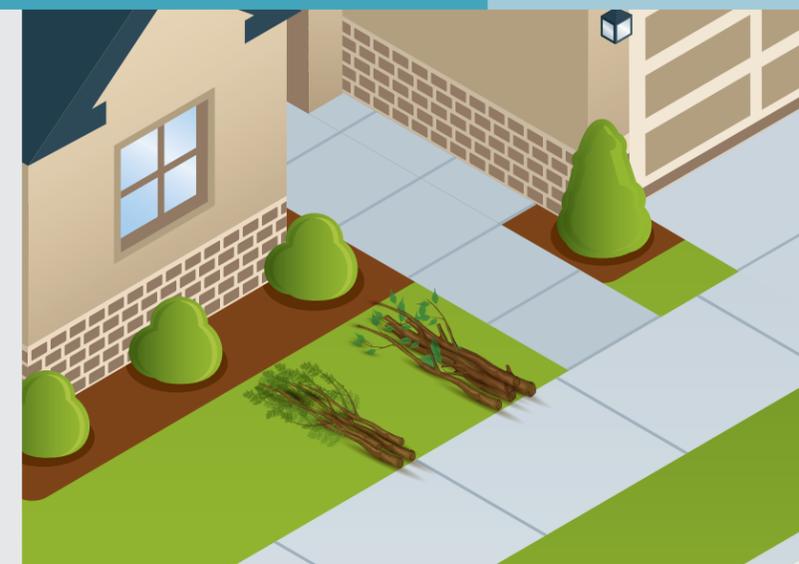
DES PILES ET DES CARTOUCHES D'ENCRE

Vous pouvez déposer vos piles et cartouches d'encre usagées en vue de leur recyclage à l'Hôtel de Ville pendant nos heures d'ouverture : **du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.**

COLLECTE

DE MASQUES DE PROCÉDURES

Afin de répondre à la nouvelle problématique de déchets des masques de procédures apportée par la COVID-19, le Village de Senneville s'est doté de contenants pouvant recueillir les masques souillés sans polluer. Vous pouvez déposer les masques de procédures aux bâtiments suivants : **l'Hôtel de Ville, le garage municipal ou le centre communautaire.**



COLLECTE DES BRANCHES

Conformément à la philosophie de la municipalité consistant à éviter l'enfouissement, le Village de Senneville effectue des collectes spéciales pour les branches. Ces branches sont déchiquetées et broyées en copeaux. Les copeaux sont disponibles gratuitement pour les citoyens de Senneville.

La collecte de branches a lieu **aux deux semaines les mardis de la mi-avril à la mi-novembre** (si les conditions météorologiques le permettent) :

12 avril	2 août
26 avril	16 août
10 mai	30 août
24 mai	13 septembre
7 juin	27 septembre
21 juin	11 octobre
5 juillet	25 octobre
19 juillet	8 novembre

Pour plus d'informations sur la collecte de branches et pour obtenir des copeaux de bois, veuillez consulter notre [site Web](#).



RINÇAGE DU RÉSEAU DES AQUEDUCS

Au mois de mai, ainsi qu'aux mois de septembre et/ou octobre, le service des Travaux publics procède au rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable et à l'inspection des bornes d'incendie.

Ces travaux sont généralement effectués du lundi au vendredi, de 9 h à 15 h. Ils consistent à évacuer du réseau les particules et les débris qui pourraient se former sur les parois internes des conduites. Nous évacuons l'eau souillée par les bornes d'incendie.

Ce processus peut causer une légère baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration (rougeâtre) rouille. Il est recommandé d'éviter le lavage de vêtements et de la vaisselle durant les heures de rinçage du réseau.

Advenant que votre eau soit rouillée, vous devez ouvrir le robinet d'eau froide de votre bain et la laisser couler jusqu'à ce qu'elle devienne incolore.

CRUES PRINTANIÈRES

Les inondations sont fréquentes au printemps. Veuillez vérifier si vous vous trouvez dans une zone inondable. **À compter du 1^{er} mars**, le débit ou niveau des crues nécessite une surveillance particulière.

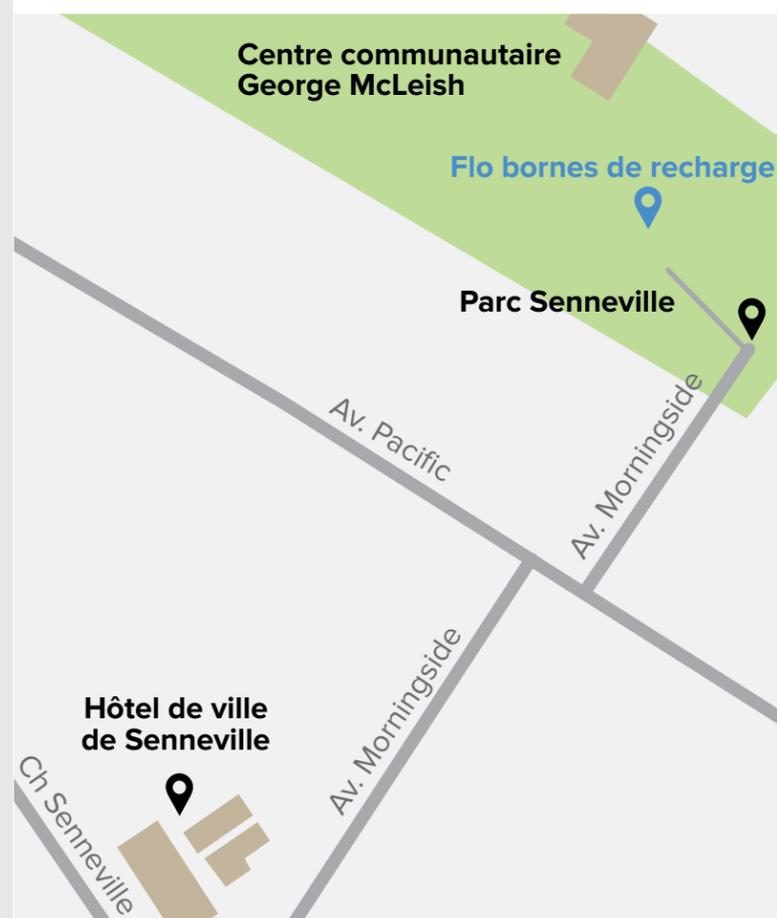
Si vous souhaitez en savoir plus sur les inondations, veuillez consulter notre [site Web](#).

SOYEZ VIGILENTS!

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Les visiteurs de l'Hôtel de Ville sont invités à utiliser les deux bornes de recharge gratuites situées dans notre stationnement.

En outre, deux bornes de recharge payantes sont situées au 20, avenue Morningside. Avec une adhésion à FLO, vous paierez 1 \$/heure.



OPTIONS DE TRANSPORT PUBLIC À SENNEVILLE

Savez-vous quelles sont vos options en matière de transports publics dans le village de Senneville ? Vous trouverez ci-dessous un aperçu de principales options.

AUTOBUS DE LA STM

Les autobus de la STM sont accessibles aux résidents de Senneville par le Terminus MacDonald/Sainte-Anne-de-Bellevue situé à l'avant du Campus MacDonald sur la rue Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-Bellevue ou aux nombreux arrêts d'autobus à travers la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Veuillez accéder au [site de la STM](#) pour plus de renseignements concernant les horaires et les plans des lignes d'autobus: Arrêt Sainte-Anne / Terminus Macdonald ou par téléphone au numéro suivant : **514 637-4444**.

TAXIBUS : SERVICE DE TAXI COLLECTIF À SENNEVILLE

Pour réserver une place dans le service de taxi collectif, veuillez appeler le **514 636-6666**.

À partir des arrêts du taxi collectif, vous pouvez vous rendre :

- Au terminus Macdonald (lignes de bus : 200, 211, 212. Lignes Express : 405 et 411);
- À l'hôtel de ville de Senneville (Senneville / Morningside);
- À la gare de train Sainte-Anne-de Bellevue; ou
- Au terminus de la ligne 68-Pierrefonds coin Cap-Saint-Jacques / Gouin

Vous pouvez également vous rendre aux arrêts du service de taxi collectif à partir de ces quatre points.

Maintenant des nouvelles heures de départ permettent aux usagers utilisant les derniers trains en provenance du centre-ville d'utiliser le taxi collectif pour rentrer à la maison.

COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE ?

Le taxi collectif Senneville est en service du lundi au dimanche, sauf les jours fériés.

COMMENT PUIS-JE UTILISER CE SERVICE ?

- Vous pouvez désormais **réserver votre place en ligne**.
- Vous devez réserver votre place avant chaque utilisation en appelant au **514 636-6666**.
- Du 1^{er} avril au 30 novembre, vous devez réserver au moins 40 minutes avant votre déplacement.
- Du 1^{er} décembre au 31 mars, vous devez réserver au moins 60 minutes avant votre déplacement.

COMBIEN COÛTE CE SERVICE ?

La **tarification** Transport adapté et services par taxi s'applique. Les titres mensuels TRAM respectant la zone tarifaire appropriée y sont acceptés. Le paiement en argent comptant n'y est toutefois pas accepté.

Pour les clients effectuant une correspondance vers un bus ou le métro de la STM : Il est possible d'acquitter directement son passage au point de correspondance, alors que la **tarification bus et métro** s'applique. Les clients sont donc invités à valider leur titre au point de correspondance ou y payer comptant.

Pour les clients effectuant une correspondance vers un train de banlieue d'exo : Les titres TRAM respectant la zone tarifaire appropriée pourront être utilisés et les clients sont invités à valider leur titre à la gare de train. Les titres TRAIN (mensuels, unitaires ou billets) ne peuvent être utilisés pour un déplacement effectué au moyen d'un taxi collectif. Le paiement en argent comptant et les titres TRAIN de l'AMT ne sont pas acceptés à bord des taxis.



ARBRES

Les résidents doivent obtenir un certificat d'autorisation pour abattre un arbre sur leur propriété. Une autorisation n'est accordée que dans certains cas très précis et tout arbre abattu doit être remplacé si l'espace le permet. Pour l'obtention du certificat, veuillez faire parvenir votre formulaire de demande à l'adresse courriel info@villagesenneville.qc.ca.

L'élagage et l'émondage d'un arbre sur la propriété privée nécessitent un certificat d'autorisation et doivent être effectués par un arboriculteur reconnu et enregistré auprès de la municipalité de Senneville. Un certificat d'élagage ou d'abattage est 25 \$ et valide pour trois mois. Au-delà de ce terme, des frais de 12,50 \$ sont exigés pour le prolonger.

Veuillez consulter notre [site Web](#) pour plus d'informations sur le processus d'abattage d'un arbre ou de plantation d'un nouvel arbre. Des informations sur l'agrile du frêne et sur ce que vous devez faire si vous pensez qu'il endommage vos arbres sont disponibles sur la même page.



OISEAUX MIGRATEURS

Il est possible que votre propriété soit située dans le refuge d'oiseaux migrateurs de Senneville, identifié dans [la loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et par le règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs](#).

Si vous prévoyez effectuer des travaux sur votre propriété, ceux-ci doivent être réalisés sans perturber, nuire ou détruire les oiseaux migrateurs et leurs nids. Les périodes cruciales sont la nidification, la reproduction et la migration. Pour ces mêmes raisons, il est interdit de laisser un chien ou un chat circuler librement dans un refuge d'oiseaux migrateurs.

Pour plus d'informations sur les oiseaux migrateurs et le sanctuaire, veuillez consulter notre [site Web](#).



CONSTRUCTION ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION

Vous envisagez des projets de construction sur votre propriété ou d'y apporter des améliorations ? Toute entreprise de ce type nécessite un permis. Assurez-vous d'avoir tous les documents nécessaires avant de déposer votre demande de permis. Pour que votre demande soit traitée, elle doit être correctement remplie et inclure tous les documents requis, y compris les plans à l'échelle métrique.

Pour déposer une demande de permis, vous pouvez le faire parvenir par courriel à info@villagesenneville.qc.ca ou vous pouvez prendre rendez-vous pour vous présenter en personne à l'Hôtel de Ville en composant le 514 457-6020.

Vos plans de construction ou d'amélioration devront être évalués par le Comité consultatif d'urbanisme. Pour en savoir plus sur ce comité et son rôle, veuillez consulter notre [site Web](#). De plus amples informations sur le [processus de demande de permis](#) sont disponibles sur notre site web.



INSPECTION DE LA POMPE DE SOUS-SOL

Pour les résidents du nouveau développement de Senneville-sur-le-parc, au cours des prochains mois, l'inspecteur du Village de Senneville pourrait devoir inspecter votre pompe de sous-sol.

Le but de cette inspection est de s'assurer qu'aucune des pompes n'est reliée au réseau d'égouts du Village de Senneville. Les Travaux publics fixeront un rendez-vous avec vous pour effectuer cette inspection.

CHAUFFEZ VERT

Vous envisagez de changer votre système de chauffage pour une option d'énergie renouvelable ? Cette subvention vous permettra de compenser vos coûts rendez-vous avec vous pour effectuer cette inspection.

Voici [le lien](#) pour les conditions d'admissibilité à la subvention Chauffez-vert ou toutes autres informations à ce sujet !





LES TAXES MUNICIPALES

Les versements de taxes municipales sont toujours dus annuellement à deux dates. Cette année, le premier versement était dû le **25 février 2022** et le second est dû le **26 mai 2022**.

Il y a des **frais d'administration de 50 \$** pour tout paiement refusé par le tiré (par exemple, chèque sans provision). Alors qu'il n'y a plus de pénalité chargée sur les arrérages, tout arrérage porte intérêt au nouveau taux de 10 % par année, calculé jour par jour de la date d'échéance.

Pour une explication des taux d'imposition, veuillez consulter notre [site Web](#).

MODALITÉS DE PAIEMENT

Il existe plusieurs moyens pratiques de payer vos taxes municipales.

PAR LA POSTE :

Vous pouvez faire parvenir vos chèques postdatés à l'ordre du Village de Senneville en utilisant les talons de paiement joints à votre compte de taxes.

EN PERSONNE À L'HÔTEL DE VILLE :

Vous pouvez remettre votre/vos chèque(s) en personne. Vous pouvez également payer sur place avec votre carte de débit ou en espèces. Enfin, vous pouvez aussi déposer votre paiement par chèque dans la chute à courrier située sur le mur extérieur de l'Hôtel de Ville (côté du garage municipal).

Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par carte de crédit.

AUPRÈS DE VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE :

Vous pouvez payer au comptoir ou au guichet de votre institution financière avec des coupons de versement détachables.

EN LIGNE PAR LE BIAIS DU SITE INTERNET DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SUIVANTES :

Vous pouvez payer en ligne avec la Caisse Desjardins, CIBC, BMO, TD Canada Trust, Banque Scotia ainsi que la Banque Nationale.

Lors d'un paiement sur le site Internet des institutions financières, veuillez noter que vous devez entrer le numéro de client qui apparaît sur le compte de taxes. Certaines institutions financières requièrent un numéro à quatre (4) chiffres, il s'agira donc d'ajouter un ou dans certains cas deux zéros (0) avant votre numéro de compte.

Par exemple, pour le numéro de client 50 = 0050, ou 150 = 0150.

Afin d'éviter des frais d'intérêt, veuillez prévoir un délai de deux jours ouvrables avant la date d'échéance pour que ce paiement parvienne au Village de Senneville.

